a été trouvé, non-ſeulement comparable; mais encore ſenſiblement ſupérieur à celui de l'Artiſte Anglois. En conſéquence, le Sénat l'a déclaré, par un Decret, Opticien de l'Etat.

L'Académie des Sçiences de Paris a propoſé un Prix pour la meilleure compoſition du flint-glaſſ: la Lettre de M. Selva a été communiquée à cette ſçavante Société, mais ſa maniere n'eſt point encore connue. On ne doute point qu'il ne releve l'honneur de ſa découverte par la gloire de la rendre publique.

V.

Nouvelle méthode pour enſeigner le Plein-Chant & la Muſique.

M. Vallet, Curé de Colombe, a inventé cette nouvelle méthode qu'il a bien voulu nous promettre de nous communiquer. Il retranche & les clefs & les barres; & en un coup d'œil, il montre le ton & l'octave d'une piece de chant. Celui qui ſçait le Plein-Chant & la Muſique, ſe met au fait de la nouvelle méthode en un quart d'heure. En huit jours, M. Vallet a mis un Payſan qui lui ſervoit d'Enfant-de-Chœur, en état de chanter méthodiquement la Meſſe de Dumont, tandis que ſes autres Enfans-de-Chœur avoient été, par l'ancienne méthode, trois mois, à l'apprendre. Lorſque le plan en a été préſenté à M. l'Archevêque de Vienne, ſa facilité & ſes avantages ont été reconnus au ſimple aſpect & au premier eſſai, tant ſur des chants d'Egliſe que ſur des airs de Muſique. Les mêmes figures ſervant pour la Muſique & pour le Plein-Chant, on apprendroit en même tems l'un & l'autre. Si l'on apprend le Plein-Chant en huit jours, l'on apprendra la Muſique en ſix mois; la Muſique inſtrumentale demandera plus de tems. Par cette méthode, les Livres de Plein-Chant & de Muſique, qui ſont ſi chers & ſi remplis de fautes, ſeroient plus exacts & à très-bon marché. Les Maîtres de Muſique n'auroient point d'intérêt à la rejetter, parce qu'ils auroient un plus grand nombre d'Ecoliers, & qu'ils gagneroient, par ce nombre, ce qu'ils perdroient du côté de la cherté & de la durée des leçons.

VI.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 23 Déc. 1771, ſçavoir;

Terindannes Chanderconna, d'idem ſur idem.
4 T C à 70 livres.
5 idem à 90 livres.
Dito d'idem, ſur 7 huit à liſieres d'or.
A T C à 105 liv.
Tocques, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 7 ſeize.
5 T O à 48 liv.
Nanſouques Santipour, de 15 & demie à 16 aun. ſur 7 huit, à liſieres d'or.
2 N S à 70 liv. 5 ſ.
3 idem de 82 l. à 83 l. 5 ſ.
4 idem à 93 l. 15 ſ. & 94 l. 3 ſ.
5 idem de 106 l. 11 ſ. à 106 l. 19 ſ.
6 idem à 140 liv.
Doreas de Bengale, de 15 & demie à 16 aunes, ſur 3 quarts & plus, à liſieres d'or.
6 D à 59 liv. 10 ſ.
Dito Chongora, d'idem ſur 7 huit, à liſieres d'or.
A D S à 53 l. 1 ſ.
B idem à 62 l. 14 ſ.
Doreas de Bengale, d'idem ſur 7 huit à 11 douze.
7 D E à 55 l. 2 ſ.
8 D à 63 l. 8 ſ.
9 idem à 71 liv.
Dito d'idem, ſur 7 huit à liſieres d'or.
8 D à 68 l. 1 ſ.
9 idem à 77 & 78 l.
10 idem de 82 l. 2 ſ. à 83 l. 1 ſ.
11 idem à 95 l. 1 ſ.
Dito à carreaux, d'idem ſur idem, à liſieres d'or.
A D C à 68 l. 15 ſ.
B idem à 68 liv. 13 ſ.
La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 11 Janvier 1772, au Mercredi 15 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 24 l. 10 ſ. à 29 l. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 25 l. 5 ſ. à 26 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 16 l. 10 ſ., 17 à 18 l.; l'orge, de 13, 13 liv. 10 ſ. à 14 liv. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 11 Janvier 1772 au Mercredi 15 dud., l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 l.; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 18 Janvier 1772, de 46 à 47 liv.; *id.* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille, 20 à 21 l.; *id.* nouvelle de 19 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20; *idem* nouvelle, de 18 à 19; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille, de 19 à 20 l.; *idem* nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Janvier 1772.*

	H	ß		
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	712			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	717			
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piaſtres à	48	17	6	

CHANGES DE PARIS, *du 18 Janvier 1771.*

Amſterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	32 7	16e à $\frac{1}{2}$
Hambourg	182	$\frac{1}{4}$
Madrid	15 2	6
Cadix	15 0	6
Livourne	95	$\frac{1}{2}$
Gênes	93	$\frac{1}{2}$
Lyon, *Rois*, ...	1 p.	$\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1772.	*Jeudi* 16.	*Vendredi* 17.	*Samedi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1055 57 $\frac{1}{2}$ 60. .	1062 $\frac{1}{2}$ . . .	1062 $\frac{1}{2}$ 60 . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 8 cou.	660	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	250 . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	66.	66.	66. . . . .
Loterie 5e tirage.	440	440	440. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 15 Janv. 1772		Du Jeudi 16.		Du Vendredi 17.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Boucard, 6 prem. mois 1771.	J.	Cadeau, ſix prem. mois 1771.	J.	Deſchamps, ſix p. mois 1771.	J.
Lebrun, *idem.*		Drouet, *idem.*	L.	Delacharmote, *id.*	
Gautier, *idem.*	L.	Courmont, *id.*		Lempereur, *idem.*	M.
Radix pere, *idem.*		Sainte-Luce, *id.*	M.	Iſſally, *idem.*	
Meulan, *idem.*		S. Janvier, *idem.*		Nau, *idem.*	P.
Roytier, *idem.*		Rouillard, *idem.*	P.	.....	
Lallement l'. *id.*	M.	Deſchapelles 6 d. mois 1771.	A.	.....	
Boutet, *idem.*		Delagarde, *idem.*	J.	.....	
Deſpeignes, *id.*		Delauge, *idem.*	L.	.....	
.....		Bouron, *idem.*	Z.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 28 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 2 *Janvier.*

LA charité, excitée par l'exemple de notre Auguſte Souverain, a procuré, pendant les Fêtes, aux pauvres, un ſoulagement paſſager; mais ces louables ſoins ne ramenent pas l'abondance, & l'indigence eſt menacée de tems encore plus durs.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le* 10 *Janvier.*

Il eſt bien difficile de rompre l'intelligence naturelle & légitime en elle-même, qui ſe trouve entre l'intérêt des Vendeurs d'une part, & l'intérêt commun des Conſommateurs de l'autre. La contrebande qui offre des marchandiſes à meilleur marché ſe prévaut de ce concert contre les Ordonnances qui favoriſent les marchandiſes plus cheres; & ſouvent elle s'en prévaut avec ſuccès. Les Planteurs & les Débitans de tabac ſe plaignoient de ne pouvoir en vendre avec aſſez de profit, attendu qu'on aimoit mieux acheter des Contrebandiers qui ne payant pas les mêmes charges, donnoient la marchandiſe à plus bas prix. Ces plaintes & divers abus dans ce commerce ont donné lieu à un Mandat Electoral du 11 Décembre, en treize articles, concernant la ferme, la fabrication & le débit du tabac.

DE FRANCFORT, *le* 13 *Janvier.*

La diſete & la miſere répandent les épidémies & le brigandage, ſur-tout dans les campagnes: il commence à regner des maladies à 2 ou 3 lieues d'ici, le vol devient très-commun juſqu'aux portes de la Ville, & les prix des denrées hauſſent tous les jours. Il a neigé le 7, pour la premiere fois: le 9, les courſes des traîneaux ornés de bannieres & précédés d'hommes à cheval, portant des torches ardentes, ont inſulté au malheur public & étouffé les gémiſſemens des pauvres menacés d'être les victimes de ce divertiſſement meurtrier.

A l'occaſion d'un malheur arrivé à Vienne, il a été défendu, par un Edit, aux gens en voiture ou à cheval, d'aller autrement qu'au pas dans les Villes des Etats Héréditaires. Suivant les nouvelles de Leipſick, il a été rendu le 28 Décembre une Ordonnance Electorale tendant à ſouſtraire les Voyageurs aux exactions des gens des poſtes, & à régler tout ce qui peut, en ce point, favoriſer le commerce.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 14 *Janvier.*

La Société de Mancheſter établie pour encourager & perfectionner l'Agriculture, a donné ſeize médailles d'argent d'un nou-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

veau coin, gravées par M. Pingo. On y lit les noms & les travaux des Agriculteurs couronnés en 1768, 1769 & 1770. Ceux qui ont desséché la plus grande étendue de terrein, ou tenu leurs terres en meilleur état, élevé le plus beau taureau ou la plus belle géniſſe, fait la meilleure récolte de froment ou d'orge, d'avoine, de pommes de terre, ont obtenu ces médailles. On voit avec plaiſirs des noms de Baronets au milieu de ceux de ſimples Cultivateurs. Le Chevalier Richard Tounley de Belſied a remporté trois Prix: il en a été adjugé cinq à Guillaume Hulton de Hulton.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 7 Janvier.*

D. Antoine Thomé a établi à Melgard de Fermental, dans la Province de Bulgos, une belle Fabrique de cuirs tannés à l'Angloiſe, d'une qualité ſupérieure. Cette Fabrique a mérité l'approbation de S. M. ainſi que de la Junte du Commerce, & les graces dont ſa généreuſe protection comble les établiſſemens utiles.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Vienne, *le 15 Janvier.*

La nuit du 10 au 11, le feu prit aux chaudieres des teintures de la Manufacture royale de draps, ratines & autres étoffes, établie ſous le nom des ſieurs Charvet freres. L'incendie a été ſi rapide que le bâtiment & tout ce qui y étoit renfermé, ont été la proie des flammes. On eſtime à près de cent mille livres la perte cauſée par cet accident; mais les contre-coups ſont inappréciables, cette Ville, une infinité de Villages des environs, la Ville de Lyon, tout le Royaume s'en reſſentent. Les Entrepreneurs, bons Citoyens, hommes charitables, habiles Artiſtes, employoient une foule innombrables d'Ouvriers, leurs étoffes étoient bien conditionnées, leurs ratines en toutes couleurs ne le cédoient point à celles d'Angleterre, & leur Manufacture diſpenſoit les Regnicoles de recourir aux étoffes étrangeres du même genre: auſſi avoient-ils mérité la protection du Gouvernement & obtenu des encouragemens conſidérables. Dans un ſi cruel déſaſtre, que n'ont-ils pas droit d'attendre de la bienfaiſance, de la ſenſibilité éclairée, du zele pour le bien public? Ces reſpectables Fabricans ont tout perdu juſqu'à leurs papiers & leurs livres, enſorte que les débiteurs de mauvaiſe foi pourroient ajouter encore à leurs pertes, celles de leurs créances, faute par eux de pouvoir les juſtifier. Si jamais la juſtice & l'humanité doivent juger des choſes par les perſonnes, par leur conduite, par leur réputation, par la voie publique, c'eſt ſans doute dans un ſi grand malheur. (*Nous donnerons l'Ordinaire prochain quelques détails intéreſſans ſur cette Manufacture que nous annonçâmes vers la fin de* 1770).

De Grenoble, *le 18 Janvier.*

La Déclaration du Roi donnée à Verſailles le 1 Mars 1771, portant fixation d'un nouveau tarif des droits ſur les papiers & cartons a été enregiſtrée au Parlement pour être exécutée ſelon ſa forme & teneur, à la charge que le prix du papier marqué ne pourra être augmenté ſous prétexte dudit tarif, ſuivant les Arrêts de la Cour des 18 & 19 Décembre 1771.

Il s'eſt formé à Valence, depuis quelques années, une Société qui s'occupe de la culture de la vigne & de la conſervation des vins. Ses Membres ont à l'envi travaillé à perfectionner cette partie ſi intéreſſante pour le Royaume: mais cette ſage Société a réſolu de ne publier leurs utiles recherches qu'après qu'elles auront été rédigées & miſes en un corps, afin que leur rapprochement les rende réciproquement plus utiles,

(*Cette louable Société a bien voulu promettre à notre Correſpondant en cette Ville, homme de mérite, plein de zele pour le ſuccès de notre entrepriſe & pour le bien public, un exemplaire de cet Ouvrage auſſi-tôt qu'il ſera imprimé, pour que nous en faſſions l'emploi dans nos papiers*).

De la Guerche, *le 18 Janvier.*

Depuis quelques années que le Bureau de marque & de viſite des toiles a été oté de cette Ville & réuni à celui de Rennes, le

commerce de nos lins & de nos chanvres, un de plus conſidérables du pays, ſouffre nn très-grand déchet. Le terroir eſt fort propre à ces productions : les lins ſe débitent ſur les lieux, & le fil paſſe à Laval pour la Fabrique des toiles fines : les chanvres ſont auſſi filés dans le pays, & Nantes & Saint-Malo achetent les toiles que l'on en fait ici pour la marine.

Depuis quelque tems, les maladies épidémiques reparoiſſent plus fréquemment, ſur-tout dans les années où les grains ſont chers. Dans les années ſéches, principalement au tems des ſemailles, le terrein produit des ſeigles, du ſarraſin, de groſſes avoines, des orges, en quantité ſuffiſante ; mais les grains ne proſperent pas dans les années pluvieuſes, ſur-tout vers l'automne, parce que le ſol eſt gras, bas foui, & trop uniforme pour ſe décharger des eaux ſuperflues, principalement aux endroits où le fonds eſt de glaiſe.

D'ailleurs l'Agriculture n'y eſt point négligée : les prairies & les pâturages en ſont communément bons. Le canton eſt très-favorable aux vaches, elles donnent beaucoup de beurre, double objet d'un commerce que nous faiſons avec Nantes, l'Anjou & même la Touraine. Nous fourniſſons auſſi un peu peu de laine à l'Anjou : mais la race des moutons, ſi elle eſt féconde, eſt très-petite : ainſi on eſt obligé de les changer au moins tous les trois ans, & d'en tirer du Pays Nantois. Les chevaux ſont mauvais. Nantes, Saint-Malo, l'Anjou, & quelquefois même Paris, tirent d'ici beaucoup de cochons. Le gibier eſt aſſez commun. Nous avons en abondance du cidre de bonne qualité. En général, le pays eſt trop couvert de bois ; les forêts ne donnent plus de bois pour la marine, elles ſont toutes réduites en bois taillis.

De Besançon, *le* 20 *Janvier.*

Le 9 du préſent mois, le Parlement enregiſtra l'Edit du Roi qui établit un droit ſur l'amidon & la poudre à poudrer, ſans néanmoins entendre approuver aucuns Edits, Déclarations ou Lettres-Patentes non-vérifiés à la Cour, & à charge par les Commis & Prépoſés de ſe faire accompagner lors des viſites qu'ils feront, par un Officier ou Commiſſaire de Police, &c.

L'inoculation, ſelon la méthode Sutonienne, a, depuis quelques années, de très-heureux ſuccès dans la Province.

De Rouen, *le* 22 *Janvier.*

Des vents violens qui ont regné, par intervalles, dans le courant de ce mois, font craindre de nouveaux naufrages, avec d'autant plus de fondement que les vagues ont jetté différentes marchandiſes ſur les côtes de la Province.

De Metz, *le* 22 *Janvier.*

Il a été publié un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 10 Mars 1771, contenant réglement ſur les péages & bac dans l'étendue de la Généralité, en exécution de différens autres Arrêts & Ordonnances. Les péages confirmés ſont ceux de Peitre, Domangeville, le paſſage de S. Paul a Brouſſy, & le pont de Richemont. Ceux du pont de Moulin-lès-Metz, du pont des Morts, du Pontiffroy, & de la Porte-Mazelle de lad. Ville ; ceux de la Seigneurie de Beux, du pont & chemin de Magny, du pont de Lafferté dans le Duché de Carignan, du pont d'Heſperange & du pont Duckange, & ceux de Hayange & de Delme ſont à vérifier au Conſeil : & comme les Propriétaires ont préſenté leurs titres, ils continueront de percevoir leurs droits, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement Ordonné. Les péages par terre des villes & territoires de Sarrebourg & Cattenom ſont ſuſpendus pour être réunis dans ſix mois au Domaine de S. M. Ceux de S. Laurent ou petit paſſage d'Arency, du pont de Sedan, & du pont de Sarrelouis ſont ſupprimés par ledit Arrêt qui déſigne beaucoup d'autres péages ſupprimés par différens Arrêts du Conſeil d'Etat dont le plus récent eſt de 1752.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Recherches & expériences utiles, faites en Italie ſur le cinnabre & ſur differens moyens de le faire par la voie humide. Par un Profeſſeur de Chymie.

Les Livres ſont remplis de recettes pour

faire le cinabre ; & les manipulations des Anglois, des Vénitiens, des Hollandois, &c. qui le travaillent en grand, n'en ſont pas moins encore un ſecret. Les expériences de notre Profeſſeur Italien ſimplifient & facilitent la fabrication de cette drogue employée à divers uſages par la Médecine, la Peinture & pluſieurs autres Arts. Nous le laiſſerons parler lui-même.

Le cinabre eſt un mêlange de mercure & de ſoufre, fait par le moyen de la ſublimation. Cette matiere eſt d'un rouge brun; mais lorſqu'elle eſt parfaitement broyée, elle prend le rouge le plus vif.

Le cinabre ſe décompoſe avec la chaux, l'alkali, la maille de fer, &c. Ces intermedes s'uniſſent au ſoufre, & le mercure, devenu libre, paſſe dans le récipient. J'ai très-ſouvent décompoſé le cinabre avec ces intermedes, & j'ai conſtamment obſervé que l'intérieur du récipient acquéroit une forte odeur d'alkali volatil. Pour connoître l'utilité des alkalis volatils dans le cinabre, j'ai fait les mélanges ſuivans dans de grands flacons, bouchés avec des bouchons de criſtal.

1. J'ai mis enſemble de l'éthiops minéral préparé ſans feu, & de l'eſprit volatil de ſel ammoniac fait avec la chaux : l'éthiops eſt reſté noir, & il n'a pas même changé de couleur dans leſpace de plus d'un mois.

2. J'ai répété cette expérience avec l'éthiops minéral préparé avec le feu; Il contenoit moins de ſoufre que le précédent ; mais j'ai eu le même réſultat. Voyant que ces expériences ne réuſſiſſoient pas à mon gré, j'ai eu recours au foie de ſoufre volatil, ou liqueur pénétrante de Boyle... & j'ai fait les expériences ſuivantes.

3. J'ai mis dans un flacon un peu de mercure crud ; j'ai verſé deſſus du foie de ſoufre volatil ; j'ai agité ce mêlange : le mercure s'eſt auſſi-tôt réduit en poudre noire, & deux jours après, il eſt devenu d'un très-beau rouge. Ce cinabre s'eſt criſtalliſé en petites aiguilles, & il a pris un rouge ſemblable à celui du cinabre marchand.

4. J'ai mis dans un flacon ſemblable du turbit minéral non-lavé, & du foie de ſoufre volatil. Ces deux ſubſtances ſe ſont conſidérablement échauffées, il s'en eſt ſuivi une ébullition, & elles ſe ſont élevées en vapeurs blanches, le mercure eſt devenu noir ſur le champ. Trois jours après, j'ai décanté la liqueur, & j'ai verſé ſur la poudre de nouveau foie de ſoufre volatil. Au bout de deux jours, le précipité a acquis une très-belle couleur rouge : c'étoit un des meilleurs cinabres.

5. J'Ai répété cette expérience avec du turbit minéral lavé ; mêmes vapeurs blanches, même échauffement, même ébullition. J'ai décanté pareillement la liqueur au bout de deux jours ; & attendu qu'elle avoit perdu ſa couleur, j'y ai ajouté une nouvelle doſe du même foie de ſoufre : le mercure, au bout de quatre jours, s'eſt converti en un très-beau cinabre rouge.

6. J'ai verſé dans la diſſolution de mercure, faite avec l'acide nitreux, du foie de ſoufre volatil, & il en eſt provenu un précipité très-noir. Six jours après, cette couleur s'eſt changée en couleur marron. Alors j'ai décanté la liqueur & j'y ai ajouté de nouveau foie de ſoufre volatil. Quelques heures après, le précipité eſt devenu d'un rouge merveilleuſement beau, & le cinabre a été meilleur que les précédens.

7. J'ai répété cette expérience avec la diſſolution du ſublimé corroſif, & encore avec le foie de ſoufre volatil ; mais le précipité eſt conſtamment reſté noir, & il n'a pas changé par l'addition d'une nouvelle quantité de ſoufre volatil.

8. J'ai fait ce mêlange avec la fuſion de 16 onces de mercure crud & 4 onces de fleur de ſoufre. Ce mêlange parvenu à un certain point de combinaiſon, s'eſt enflammé de lui-même ſans feu. Je l'ai laiſſé brûler en partie à l'air libre, & de tems en tems j'ai éteint la flamme. Lorſque la matiere a été refroidie, je l'ai pulvériſée, & j'en ai mis une partie dans un flacon avec du foie de ſoufre volatil : la poudre eſt devenue un très-beau cinabre dans l'eſpace d'une demi-heure.

I I.

Avis aux Cultivateurs. Arbres & arbuſtes rares qui ſe trouvent à la pépiniere de Sens. Acacia à fleurs roſes (a). Pſeudo-acacia Americana floribus roſeis.

Nous connoiſſons parfaitement l'acacia à fleurs blanches dont les fleurs en grappes

(a) *Voy. le N°. 2 de la préſente année.*

ſont très-belles & répandent une odeur fort agréable ; ſon bois reçoit le plus beau poli & fait conſtamment les menuiſeries & lambris les plus agréables ; il a le mérite de venir partout, de ſe reproduire facilement & de donner une feuille propre à la nourriture des beſtiaux.

Mais on a découvert depuis peu une autre variété de cet arbre qui eſt venue d'Amérique, c'eſt l'acacia ou plutôt le pſeudo-acacia à fleurs roſes. Cet arbriſſeau ſe paliſſade bien, forme, à l'aide d'une baguette, un buiſſon charmant & ſe tient fort bien en caiſſe ; il fleurit en Mai & Septembre, il demande à être taillé tous les ans avec ſoin & de fort près, parce que les pouſſes nouvelles qu'il donne ſont les plus agréables. Ses jeunes pouſſes ſont purpurines & couvertes d'un duvet en forme d'épines molles : elles donnent une quantité conſidérable de feuilles larges, épaiſſes, rouges, dans le même ordre que celles de l'acacia, mais d'un plus beau verd. Ces feuilles ſont entremêlées de belles fleurs labiées en grappes de couleur de roſe pâle, qui font le plus bel effet : il réſiſte à la gelée, il aime l'expoſition du midi & une terre paſſablement bonne. Il y en a pluſieurs pieds à la pépiniere de Sens. On peut s'adreſſer à M. *Sauvalle*, rue Couverte à Sens ; & à Paris à M. *de la Montagne*, Huiſſier-Priſeur, vis-à-vis la rue Geoffroy-Laſnier.

Laurier roſe à fleurs doubles. Nerion floribus roſeis duplicibus.

Le laurier roſe à fleurs rouges, & celui à fleurs blanches ſont, de l'aveu de tous les connoiſſeurs, le plus bel effet dans les jardins, dans les cours & ſur les terraſſes, lorſque placés dans des caiſſes ils ſont entremêlés également. Cet arbuſte ſe charge de fleurs qui ſe ſuccédent & qui couvrent les caiſſes ; mais le plus rare & le plus agréable en ce genre, eſt le laurier roſe à fleurs doubles ; il ſe charge autant & il croît auſſi promptement que celui à fleurs ſimples ; il n'eſt ni plus délicat ni plus difficile à conſerver ; il ſuffit de le tenir dans une ſerre d'orangerie ou même dans un cellier pendant l'hiver ; ſes fleurs ſont larges & imitent la roſe : on en trouve quelques pieds aux pépinieres mêmes.

III.

L'Applaniſſeur ou rabot des prés.

Cette machine deſtinée à enlever de deſſus la ſurface des prairies les taupinieres, les fourmilleres, &c. eſt appellée en Allemand *wieſen-hobel*, rabot des prés, ſuivant la coutume où l'on eſt en Allemagne de dénommer les inſtrumens par leur uſage. On sen ſert avec ſuccès en Autriche. Nous allons en donner la deſcription d'après Ch. Wigand que nous avons déjà eu occaſion de citer pluſieurs fois avec éloge : on en trouvera la figure dans un de nos prochains Journaux ; il s'en vend des modeles en bois dans pluſieurs villes d'Allemagne, prix un ſlorin.

L'idée de cette machine a été priſe d'une eſpèce de brouette longue, appellée en Autriche *Tragatſch* : mais l'*applaniſſeur* a deux roues paralleles, au lieu que la brouette n'en a qu'une. L'axe de ces deux roues paſſe par un cylindre qui tourne, lorſque la machine eſt miſe en mouvement par un cheval qu'un petit garçon peut conduire. Elles ſont garnies ſeulement d'un bois dur & large, afin qu'elles ne faſſent pas des ornieres. La diſtance de l'une à l'autre eſt d'un pied & demi. L'axe ſe meut par le moyen de deux avances de bois auxquelles s'attachent les chaînes qui tiennent à l'attelage du cheval. Deux grands morceaux de bois qui forment le corps de la machine, finiſſent par une eſpece de manche que le conducteur tient de chaque main. Au milieu & en travers ſont trois morceaux de bois, l'un près des roues & le troiſième un peu au deſſus du coutre adapté à l'inſtrument. Le conducteur peut élever ces traverſes, pour qu'elles ne traînent point ſur l'herbe. Elles tiennent à un morceau de bois placé en long au deſſus & ſervent à élever ou à abaiſſer le coutre. Lorſque le coutre s'éleve, ſa pointe va, du côté des roues, ſe placer entre les deux pieces principales & tranſverſales qui l'affermiſſent. Il a 2 pieds de long & 4 pouces & demi de large : d'ailleurs ſa longueur doit être réglée ſuivant les lieux & les circonſtances. Il faut que la partie du devant ſoit fort tranchante, d'acier trempé, & que la partie poſtérieure ait depuis un demi-pouce juſqu'à 3 quarts de pouce d'épaiſſeur, de bon fer : du milieu des deux

pieces ou barres principales, ſort un morceau de fer bien fort qui appuye ſur le dos du coutre : il a 4 pouces & demi de haut, & un pouce d'épaiſſeur, excepté vers le bout dont l'épaiſſeur n'eſt que d'un quart de pouce. Un autre morceau de fer, formant un pliant vers le manche de l'inſtrument, & ſe rapportant aux barres principales par deux branches, eſt fortement adapté au premier fer ; & c'eſt par ſon moyen qu'on dégage le coutre lorſqu'il rencontre des pierres & qu'il court riſque d'être émouſſé ou qu'il l'a été : on peut ainſi l'aiguiſer quand on veut. Les deux branches adaptées au fer qui porte ſur le coutre, donnent de la force aux barres principales & reſiſtent à celle des taupinieres ou fourmilleres qu'on veut détruire. Lorſqu'on fait avancer la machine vers la taupiniere, le conducteur laiſſe tomber le coutre contre terre, prend la taupiniere par le pied & le coutre l'emporte toute entiere. Si l'on veut ſe ſervir de cet inſtrument dans les jardins, on peut lui donner une fois plus de longueur, parce qu'il y trouve moins de réſiſtance.

On ramaſſe les taupinieres pour les mêler avec du fumier, ce qui fait un très-bon engrais ; ou bien on les pulvériſe ſur la place,

IV.

Lettre à l'Auteur de la Gazette. De Grenoble le 30 Décembre 1771.

J'ai lu, Monſieur, avec reconnoiſſance ce que vous avez inſéré dans votre Feuille du 17 Décembre à l'article de Grenoble ſur les Cours de démonſtrations & d'expériences anatomiques que j'ai ouverts cette année. Si cette entrepriſe mérite quelque louange, elle eſt dûe à mes prédéceſſeurs qui l'ont exécutée depuis long-tems, chaque année : mais nous ſommes moins ſenſibles, Monſieur, à nos propres éloges qu'à l'injuſtice qu'on nous a fait commettre envers les Maîtres de l'Art de cette Ville : on nous a fait dire *que parmi eux l'Art paroiſſoit ici en une ſorte de léthargie.* C'eſt une erreur bien injuſte, & pour notre propre intérêt, nous vous prions de la réparer. Tout éloge devient ſuſpect, à côté d'une cenſure peu méritée. Il s'en faut bien que l'émulation & le talent manquent à nos Maîtres de l'Art, ils ont un College, ils s'y aſſemblent pour y lire leurs découvertes, & s'y communiquent leurs obſervations ſur les maladies du reſſort de la Chirurgie : en un mot l'Art n'eſt point ici en léthargie comme on vous l'a mandé. Nous ſommes fréquemment témoins nous-mêmes de ſes ſuccès & de ſes progrès dans une foule d'occaſions où les Maîtres conſentent à nous donner quelque part à leurs opérations.

Je vous prie, Monſieur, d'inſérer cette lettre dans votre première feuille. Tout papier public appartient à la vérité, & vous voudrez bien contribuer à rendre ſolemnel le déſaveu d'une expreſſion ſi contraire à mes vrais ſentimens pour tous les Chirurgiens de cette Ville. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, F. CALIXTE GAUTIER, Prieur.

V.

AVIS AU PUBLIC

Payemens faits & à faire à la caiſſe des Arrérages dans le quartier de Janvier 1772, les Jeudi & Vendredi de chaque ſemaine, ſçavoir:

Rentes ſur les Poſtes, *Edit de Mai 1751.* On a payé les Jeudi 16 & 23 Janvier le N°. 1 à 800. On payera le 30 dudit 801 à 1200 .... Deux ſous pour livre du Dixième, *Déclaration du 7 Juillet 1756.* Anciennes Conſtitutions. On a payé les 16 & 23 ſuſd. 17706 à 18000. On payera le 30 dud. 18001 à 18200 ... Deux ſols pour livre du Dixième, nouvelles Conſtitutions. On a payé les 16 & 23 ſuſd. 1 à 1300. On payera le 30 1301 à 1950 .... Cuirs à cinq pour cent, *Edit d'Août 1759.* On a payé les 16 & 23 ſuſd. 1 à 60. On payera le 30. 61 à 90 ... Effets au Porteur, conſtitués en vertu de *l'Edit de Décembre 1764.* On a payé les 16 & 23 ſuſd. 484205 à 567293. On payera le 30 567294 à 608237 .... Rentes ſur la Flandre maritime. On a payé les 16 & 23 ſuſd. 1085541 à 1085940. On payera le 30. 1085941 à 1086340 ... Rentes ſur l'Hôpital de Toulouſe. On a payé les 16 & 23 ſuſd. 1 à 220. On payera le 30. 221 à 330 ... Etats de Bretagne, *Procuration du 18 Février 1759.* On a payé les 16 & 23 ſuſd. 1 à 1000. On payera le 30 1001 à 1260 .... Dettes de la Guerre. On a payé les Vendredi 17 & 27 du même mois de Janvier 1 à 3200. On payera le 31. 3201 à 4800.

Payemens faits & à faire les Lundi & Mardi de chaque ſemaine.

Dettes du Canada. Le Lundi 20 Janvier 1772, on a payé 1 à 800. On payera le 27. 801 à 1600. Le 23 Février, 1601 à 2400 .... Dettes des Colonies. Le Lundi 20 Janvier on a payé 1 à 512. On payera le 27 dudit 513 à 1024. Le 23 Février, 1025 à 1536 .... Rentes ſur la Compagnie des Indes, *Délibérations des 24 & 29 Décembre* 1751. On a payé le Lundi 20 Janvier 1 à 170. On payera le 27 dud. 171 à 340. Le 3 Février, 341 à 510 .... *Délibérations du 18 Septembre* 1755. Le Lundi 20 Janvier, on a payé 1 à 170. On payera le 27 dud. 171 à 340. Le 3 Février, 341 à 510 .... Rentes ſur les cuirs, *Edit de Mai* 1760. On a payé le Mardi 21 Janvier, 1 à 700. On payera le 28 dud. 701 à 1500. Le 4 Février, 1501 à 2200 .... *Edit de Juillet* 1761. On a payé le Mardi 21 Janvier 1 à 500. On payera le 28 dud. 501 à 1000. Le 4 Février, 1001 à 1500.

Les Mardi.

Les Rentes provenant des Taxations & Intérêts qui ſe payoient au Tréſor Royal, & les Rentes provenant des Rembourſemens d'Offices, & d'Offices municipaux.

Les Arrérages deſdites Rentes ſeront payés chez M. BLONDEL DE GAGNY, *Tréſorier de la Caiſſe des Arrérages, Place de Louis-le-Grand.*

Le Bureau ſera ouvert depuis huit heures du matin juſqu'à midi.

VI.

AVIS AU PUBLIC.

Rembourſement des Reconnoiſſances en échange des Reſcriptions & Aſſignations ſuſpendues.

Le Public eſt averti qu'en exécution de l'Article III. de l'Arrêt du Conſeil du 2 Décembre 1770, il ſera procédé le *Lundi 17 Février* 1772, trois heures après midi, en préſence de M. le Lieutenant général de Police, en une Salle de la Caiſſe commune des Recettes générales des Finances, *à l'hôtel de Meſme, rue Sainte-Avoye*, au *Deuxième Tirage* de la Loterie de Rembourſement des Reconnoiſſances fournies par Monſieur MICAULT D'HARVELAY, en échange des Reſcriptions & Aſſignations dont le payement a été ſuſpendu par l'Arrêt du 18 Février 1770.

Nota. On comprendra dans ce *Deuxième Tirage* toutes les Reconnoiſſances de M. MICAULT D'HARVELAY, qui auront été expédiées juſqu'au *Jeudi 30 Janvier* 1772 incluſivement.

V.

Prix courans des Marchandiſes qui ont été vendues à l'Orient le 23 Déc. 1771, ſçavoir;

Guingans de Bengale de coton de huit aun. ſur près de 7 huit.
1 C A à 14 liv. & 14 l. 2 ſ.
2 idem à 14 liv. 13 ſ.
Guingans de Patna aſſortis, de 4 & dem. à 4 aun. 3 quarts ſur 3 quarts.
1 G O P à 13 l. 10 ſ.
2 idem à 14 liv.
3 idem à 14 l. 12 ſ.
Dito idem peints, de 3 à 3 aun. & demie, ſur 3 quarts & plus.
1 G P à 7 l. 9 ſ.
Habaſſis, de 12 aunes, ſur 3 quarts & plus.
3 H B G à 53 liv.
4 idem à 54 l. 2 ſ.
5 idem à 62 l. 3 ſ.
Kichorchayes, de 11 & dem. à 12 aun. ſur 3 quarts & plus.
1 K H à 45 l. 1 ſ.
2 idem à 53 l. 9 ſ.
3 idem à 56 l. 7 ſ.
Dito, de 12 aunes, ſur idem.
2 idem à 55 liv.
3 idem à 58 liv. 4 ſ.

Le 3 Janvier 1762.

Lacques en feuilles, à 22 ſ. 6 den.
Marchandiſes des vaiſſeaux le *Maſſiac* & le *Triton*. Canelle, de 5 l. 12 ſ. à 6 l. 19 ſ.
Poivre, de 29 ſols 4 deniers à 29 ſols 8 deniers.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 18 Janvier 1772, au Mercredi 22 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 24 l. 15 ſ. à 29 10 ſ. *le ſept.*; *idem* au Port de la Greve, de 25 l. 15 ſ. à 27 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 17 l. 10 ſ., 18 à 18 l. 10 ſ.; l'orge, de 13, 13 liv. 10 ſ. à 14 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 18 Janvier 1772 au Mercredi 22 dud., l'avoine a été vendue à la Halle, de 20 liv. 10 ſ., 21 l. 5 ſ. à 22 ; *idem* au Port de la Grève, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 25 Janvier 1772, de 54 à 55 liv. ; *id.* nouveau de 52 à 53 ; le cent de paille vieille, 23 à 24 l. ; *id.* nouvelle de 21 à 22 l. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 53 à 54 ; *idem* nouveau, de 51 à 52 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23 ; *idem* nouvelle, de 20 à 21 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53 ; *idem* nouveau, de 50 à 51 ; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l. ; *idem* nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Janvier 1772.*

		liv.		
Or de Portug. à . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	712			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	717			
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piaſtres à	48	17	6	

CHANGES DE PARIS, *du 25 Janvier 1771.*

Amſterdam	55 $\frac{1}{8}$	
Londres	32 $\frac{1}{2}$	à 9 16e
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$	
Madrid	15 1 6	
Cadix	15	
Livourne	95 $\frac{1}{2}$	
Gênes	93 $\frac{1}{2}$	
Lyon, *Rois*, ...	1 p. $\frac{8}{8}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1772.	*Jeudi* 23.	*Vendredi* 24.	*Samedi* 25.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1052 $\frac{1}{2}$ . . .	1055 52 $\frac{1}{2}$ . .	1055 52 $\frac{1}{2}$ . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	250	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{8}{8}$. .	. . . . .	. . . . .	59 . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{8}{8}$.	65	65 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	435	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 22 Janv. 1772		Du Jeudi 23.		Du Vendredi 24.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Lebrun, 6 prem. mois 1771.	J.	Boutray, 6 prem. mois 1771.	L.	Deſchamps, ſix p. mois 1771.	J.
Boucard, *idem.*	L.	Drouet, *idem.*	M.	Maupaſſant, *idem.*	L.
Lecanu, *idem.*		Courmont, *id.*		Fauveau, *idem.*	
Daubonne *idem.*	M.	Rouillard, *idem.*	Z.	Lempereur, *idem.*	M.
Boutet, *idem.*		Nau, ſix derniers mois 1771.	A.	Iſſally, *idem.*	
Radix pere, *idem.*				Barois, *idem.*	
Deſpeignes, *id.*	N.	Delagarde, *idem.*	M.	Guidy, *idem.*	
Meulan, *idem.*	O.	.....		Montal, ſix dern. mois 1771.	A.
Deſplaces, ſix d. mois 1771.	C.	.....		Patu, *idem.*	F.
Lallement j., *id.*	L.	.....		Pannelier, *idem.*	Z.
.....		.....		Pincemaille, *id.*	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 1 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Janvier.*

LES phares, les fanaux, les feux, les ſentinelles, les corps-de-garde deſtinés à éclairer la navigation & à aider les Navigateurs, annoncent, aux portes d'un Etat, que la prudence & l'humanité y veillent & travaillent ſans ceſſe à la ſûreté publique & commune de la grande famille des Nations. Les fréquens naufrages, arrivés ces dernieres années, dans les mers de l'Europe, ont réveillé l'attention des Gouvernemens & des Citoyens zélés pour le bien public. En France on a ſondé les côtes de l'Océan, pour reconnoître les lieux propres à placer des fanaux. En Angleterre, un Citoyen a formé le projet d'un bel établiſſement en faveur des Navigateurs. Dans les Pays-Bas Autrichiens, on travaille à prévenir la ruine des navires. Notre Auguſte Souverain, toujours grand par ſa bienfaiſance, a ordonné par un Reſcrit du 12 Décembre, qu'outre les anciens fanaux de Schagen, Anholt, & Laſoë, il en ſeroit placé de nouveaux vers Helſingor & à l'endroit nommé *Nachehovet*, & ſur la tour du château de Kronenbourg. Des Inſpecteurs rendront compte toutes les ſemaines à une Chambre, de la maniere dont ces ordres ſeront exécutés; & les Commis, chargés de l'entretien des feux, ſeront, pour la moindre négligence, irrémiſſiblement condamnés aux travaux publics, quand même il n'en ſeroit réſulté aucun accident; les vaiſſeaux payeront, pour aider à ſoutenir cette dépenſe, une augmentation d'un quart ſur le droit ordinaire. Il eſt en même tems ordonné de dreſſer des cartes du Sund très-exactes & très-détaillées: les Navigateurs en trouveront à la Douane pour le prix de 24 ſchellings, environ 12 ſ. de France.

Le Gouverneur de Chriſtiana en Norvege, a jugé à propos, dans la vue de rendre quelque foible ſubſiſtance aux indigens tous les jours plus nombreux & plus malheureux, d'intimer aux Habitans de la Ville & de la Province, l'ordre de ſe défaire de tous les chiens inutiles. Cet exemple, à ce qu'on croit, ſera ſuivi en d'autres endroits. Les pauvres, les mendians mêmes ont des chiens, pour exercer, dit-on, le plaiſir de commander; ne ſeroit-ce pas plutôt pour divertir le ſentiment de leur malheur par la ſociété d'un compagnon tranquille de leur ſort? En ce cas, ce ſeroit leur ravir une conſolation. Il y a quelque tems qu'on a publié dans *le Journal & la Gazette d'Agriculture* de Paris un état de la quantité des ſubſiſtances que ces animaux raviſſoient à l'humanité. Cet état copié dans divers Papiers publics de l'Europe, paroît avoir fait beaucoup de ſenſation. Mais cet objet, quelque conſidérable qu'il puiſſe être, eſt-il en aucune façon comparable aux ravages du gibier & des oiſeaux qu'il n'eſt pas permis, en tant de lieux de tuer?

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

On a calculé que dans l'Etat de Veniſe, les moineaux ſeuls enlevoient un douzième de la récolte ; auſſi la République en a-t-elle permis la chaſſe, ſi ce n'eſt avec les armes à feu. Les chiens vivent, en partie, de ſubſtances qui n'entrent pas dans la nourriture de l'homme ; ceux qui leur donnent du pain & de la viande pourront bien porter ſur d'autres animaux la préférence qu'ils accordent à ceux-ci ſur les pauvres : c'eſt la compaſſion qu'il faut exciter. Enfin cet ordre eſt peut-être un de ceux dont l'exécution eſt le plus difficile. Quoi qu'il en ſoit, il prouve du moins le beſoin où l'on eſt de recourir à toutes ſortes d'expédiens pour alléger le poids de la miſere.

Il eſt arrivé derniérement ici, pour le compte du Gouvernement, des cargaiſons conſidérables de grains qui ſeront vendus à bas prix aux néceſſiteux.

Il a été défendu par une Ordonnance, la premiere peut être de ce genre que l'on ait publiée en Europe, d'enrôler pour le ſervice militaire du Roi, ſans le conſentement de leurs parens ou de leurs tuteurs, les jeunes gens qui fréquentent les Ecoles publiques dans les Duchés de Schleſwick, Holſtein, &c. Seigneurie de Pinneberg, Ville d'Altona, &c.

ALLEMAGNE.

De Koenisberg, *le* 12 *Janvier.*

Il eſt entré, l'année derniere, dans ce Port 661 navires, & il en eſt ſorti 650. L'importation des grains a été de 4951 laſts 34 ſcheffels de froment, 10919 l. 119 ſch. de ſeigle, 1110 l. 17 ſch. d'orge.

Notre population eſt notablement diminuée, malgré les Colonies d'Etrangers attirées par les privileges, les exemptions & les libertés. Dans le courant de l'année derniere, il y a eu ici 650 mariages, 2456 naiſſances, 2145 morts. Dans tout le Royaume, il y a eu 83694 naiſſances, 24508 morts, & 6392 mariages. Le nombre des hommes, tant en morts qu'en naiſſances, excéde, mais de peu, celui de l'autre ſexe.

De Vienne, *le* 13 *Janvier.*

On a fait ici un grand nombre de ſacs deſtinés pour Trieſte où il y a des proviſions conſidérables de grains pour ce pays : mais le tranſport en eſt très-difficile. On attend ici beaucoup de bled arrivé dans le Port de Fiume. Les barraques conſtruites dans la Ville & les Fauxbourgs pour la diſtribution du pain aux pauvres à un prix modéré ſont ſoumiſes à l'inſpection la plus rigoureuſe : les moindres malverſations ſont punies ſans délai. Le froid arrête les maladies aſſez communes dans pluſieurs Provinces ; mais il rend auſſi la miſere plus ſenſible.

Il a été déclaré, par une nouvelle Ordonnance, que les impôts ſeront, cette année, les mêmes que l'année derniere.

Les nouvelles Manufactures & Fabriques établies dans différentes Provinces prennent tous les jours de nouveaux accroiſſemens ; mais c'eſt de la reſtauration de l'Agriculture qu'on attend & la durée de leur éclat, & la proſpérité des Peuples. Les Sociétés économiques, tous les jours excitées par de nouveaux encouragemens de la part de L. M., n'oublient point que tout ce qui s'éleveroit, pendant qu'on laiſſeroit décheoir l'Agriculture, ſe diſſiperoit bientôt en fumée ; & l'Art qui donne la vie à tous les Arts eſt le but principal de leurs travaux dont on rédige actuellement les réſultats.

ITALIE.

De Mantoue, *le* 7 *Janvier.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts, a envoyé la diſtribution des Prix, à cauſe du nombre & de la bonté des pieces envoyées au concours. En même tems, elle a publié les ſujets des 4 Prix qu'elle doit diſtribuer à la fin de cette année. 1°. Queſtion propoſée par la claſſe de Philoſophie. *Quelle doit être l'éducation des enfans du bas peuple, & de quelle maniere peut-elle être dirigée vers le plus grand bien public ?* 2°. Queſtion de la claſſe des Mathématiques. *Les expériences de Mariotte, dans ſon Traité du Mouvement des Eaux, 2^e. part. 3^e. diſc. 5^e. regle, ſont-elles ſuffiſantes pour prouver que dans quelques canaux l'eau a plus de rapidité à ſa ſurface qu'immédiatement au-deſſous ; y a-t-il de tels canaux, & quelle pente & quelle profondeur exigent-ils par rapport aux forces réſiſtantes.* 3°. Claſſe de Phyſique. *Quelles ſont les cauſes principales*

qui ſont que la majeure partie des hommes meurt dans l'enfance, & quels ſont les remedes les plus ſimples & les plus efficaces pour conſerver la vie des enfans? 4°. Claſſe de Belles-Lettres. *Quelle fut la cauſe qui fit entrer la Muſique dans l'éducation des Grecs? quelle partie en faiſoit-elle? quelle étoit la force d'une inſtitution fixe & déterminée, & quel avantage pourroit-on tirer des différentes parties de l'éducation ancienne, ſi on les faiſoit entrer dans le plan de la moderne?* Les Mémoires doivent être envoyés dans le courant d'Octobre prochain, avec les formalités ordinaires: avant ou après cette époque ils ne ſeroient pas admis au concours.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 17 *Janvier.*

L'année derniere, il eſt entré dans le Texel 1682 vaiſſeaux. Le premier qui y ſoit arrivé, cette année, eſt le navire Hambourgeois le *Rynſen*, venant de Cette.

Il y eu à Rotterdam 1771 enterremens & 1702 baptêmes; & à Harlem 820 morts, 772 baptêmes, & 105 mariages.

On craint que les nouveaux différends élevés entre Leurs Hautes Puiſſances & l'Electeur Palatin, à l'occaſion des droits reſpectivement impoſés ſur divers genres de marchandiſes, ne cauſent encore de grands préjudices à notre commerce.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE VIENNE, *le* 15 *Janvier.*

Les Directeurs de la Manufacture Royale d'étoffe qui a été réduite en cendres (*Voy. la derniere Gazette*) avoient établi des filatures de laine à 6 ou 7 lieues à la ronde. On y employoit non-ſeulement des hommes faits, mais encore des enfans de ſix ans & au-deſſus. Ces filatures étoient très-bien ordonnées; on en payoit très-régulièrement les Ouvriers, & les pauvres y accouroient en foule. La mendicité devenoit odieuſe, le goût du travail ſe répandoit, l'art ſe perfectionnoit, les ſieurs Charvet ſe montroient toujours auſſi ſenſibles aux beſoins des pauvres que zélés pour le bien public. Leur Manufacture étoit réglée comme une maiſon religieuſe: les femmes & les hommes avoient leurs quartiers ſéparés; les fautes étoient punies avec douceur, mais avec exactitude: le bon ordre regnoit, ſans que jamais ſon harmonie parût troublée.

On ne conçoit pas comment le feu peut avoir pris aux chaudieres; elles étoient placées partie en terre, à l'ouverture d'une voute appuyée contre un gros mur de refend. Derriere ce mur, étoit une porte de fer que l'on n'ouvroit que pour paſſer le bois ſous les chaudieres & y maintenir un feu égal. Un ſoupirail ménageoit l'air néceſſaire à l'action du feu. Cette diſpoſition induſtrieuſe ménageoit le bois & ſembloit devoir prévenir les accidens du feu. La flamme ne ſortoit point tout autour des chaudieres, & le plancher ſupérieur étoit fort élevé. Il eſt difficile de concevoir que le feu ait pris naturellement en cet endroit.

Si la Fabrique ſe rétablit, cet accident pourroit être prévenu avec les précautions ſuivantes. Il faudroit faire les murs fort épais pour vouter les caves & les appartemens du rez-de-chauſſée où travaillent les Tiſſeurs. On établiroit deux ou trois fourneaux de brique enduits de terre graſſe, parce que les Tiſſeurs ſoit en drap, ſoit en fil, doivent être dans un endroit chaud, & qu'ainſi il leur faut du feu pendant l'hiver: l'on s'abſtiendroit de mettre des charbons dans des *terraſſes*, ce qui occaſionne quelquefois des incendies, & ſouvent des étourdiſſemens aux Ouvriers; on jetteroit dans ces fourneaux de petits morceaux de bois. On vouteroit ces appartemens en bonnet de Prêtre avec du tuf ou des briques: ces ſortes de voutes ne ſurchargent pas les murs comme les autres; & elles épargneroient les planchers qui, attendu la cherté du bois, coûtent preſqu'autant que des voutes de pierre.

Souvent dans les Provinces on voit (& l'on en a vu beaucoup cette année) des malheureux Regnicoles ou même Etrangers, munis de permiſſions de quêter pour réparer des pertes accidentelles. En Angleterre, en Hollande, &c. les ſouſcriptions s'ouvriroient pour aider des Citoyens auſſi honnêtes & auſſi utiles que les Chefs de cette Manufacture dont le commerce annuel

montoit à environ cinq cens mille livres ; & bientôt auroit mis la France en état de ſe paſſer des étoffes étrangeres du même genre. En effet aucune Fabrique étrangere n'égaloit celle-là, ni pour la bonté ni pour les couleurs, ni ſur-tout pour la durée des marchandiſes : les teintures étoient employées avec tant de précaution, que les étoffes n'étoient jamais brûlées, ce qui arrive ſouvent aux draps noirs teints en chaux. Le zele de M. l'Intendant pour les établiſſemens utiles & le ſoulagement des honnêtes malheureux, promet aux Chefs de cette Manufacture tout l'intérêt qu'un Gouvernement bienfaiſant peut prendre à leur malheur qui par les contrecoups eſt un malheur public.

De Marseille, *le 19 Janvier.*

Des Capitaines de navires revenus du Levant ont rapporté que le Grand Seigneur profitoit de la liberté des mers pour faire venir à Conſtantinople d'immenſes proviſions ; & que, la campagne prochaine, l'on aura ſoin, en cas de nouveaux revers, de diſtribuer les denrées à bas prix, afin de contenir & d'encourager les Peuples.

L'huile manque dans une grande partie de l'Italie : il y en a très-peu à Livourne, une de nos barques y en a dernièrement porté 400 barils.

La tartane commandée par le Capitaine Bernard, a échoué ſur la plage de Saint-Auguſtin, à trois milles de Civita-Vecchia ; elle étoit chargée de draps d'or & d'argent & autres marchandiſes précieuſes ; ſa perte eſt très-conſidérable, mais perſonne n'a péri.

De Bordeaux, *le 20 Janvier.*

Pendant le mois de Décembre il eſt ſorti de ce Port tant pour le Royaume que pour l'Etranger 686 barriques & un quart de ſucre brut, 793 barriques & 18 quarts de ſucre blanc, 56789 l. indigo, 713869 café, 28945 cacao, 21885 rocou, ainſi que 80 quintaux de menus grains pour Rotterdam, 197 quintaux de ſeigle pour Hambourg, 2756 qu. de farine pour l'Eſpagne. Les premiers jours du courant, il eſt entré 99 tonneaux & trois quarts de froment de Marans, Quimperlay & Noirmoutier ; il eſt auſſi arrivé de Marans 300 ſacs de farine & 36 ton. de méture, & de la Tranche 24 ton. & 21 boiſſeaux de feves.

Du 21 Décembre au 8 du courant, il eſt venu des Iſles 12 navires, le *Souverain*, la *Marquiſe de Ségur*, le *Terray*, l'*Impératrice*, la *Gambie*, la *Marquiſe de Chaſtenoy* & le *Solide*, de Saint-Domingue, le *Vicomte de Choiſeul* du Cap, la *Marie-Victoire* de la Guadeloupe, le *Parham* de Rochefort, les *Aimables Marie-Magdeleine*, le *S. Bruno* de la Martinique.

Dans le même intervalle, cinq navires de Corck & un de Dublin ont apporté du bœuf, du ſuif, du beurre, de la ſaumure, &c. Il eſt arrivé beaucoup de ſardines de l'Orient, Dunkerque, Poulaven, &c. des harengs de Calais & Diepe ; des planches, fromages, fer, épiceries d'Amſterdam ; des toiles à voile & autres de Vannes, Nantes, Redon, S. Malo, Morlaix & Breſt ; du ſapin & du chanvre de Koeniſberg ; de la morue de S. Pierre & Miquelon, de Saint-Martin-de-Ré & des Sables d'Olonne, &c.

Il eſt entré dans le courant de Décembre 45100 liv. de froment, 236400 de ſeigle, 5325 de légumes.

De Nantes, *le 22 Janvier.*

Des Armateurs de différens Ports prennent part, depuis quelques années, au commerce des Iſles de France & de Bourbon. Nous avons actuellement le navire la *Louiſe* en charge pour ces Iſles. Du 10 au 17, il eſt arrivé de Noirmoutier, Pouliguen, Beauvoir, Marans, & des Sables, 127 tonneaux & demi, 1711 quintaux & 18 boiſſeaux de froment, avec 89 ſacs de farine. Ces proviſions ſe diſtribuent dans la Province. L'Aunis & les pays adjacens ſont les principaux magaſins où le cabotage va puiſer. L'Etranger n'apporte preſque plus de grains dans les Ports de l'Océan ; l'Italie & l'Afrique n'en fourniſſent guères qu'aux Ports de la Méditerranée. Belle-Iſle continue de nous donner beaucoup de ſardines ; nous tirons de Diepe des proviſions conſidérables de harengs. Il nous eſt encore arrivé de la morue de divers endroits. Nous avons reçu de Hambourg du bœuf fumé, du lin crud, des merceries, des verres, &c. ; d'Amſterdam, des fromages, de la biere, du fer, des huiles, de clincaillerie, &c.

Bruges tire d'ici beaucoup de vin. La *Ville de Léogane* eſt partie pour le Port-au-Prince, & la *Glaneuſe* pour Guinée. Les prix des grains ne varient point.

De Paris, *le* 28 *Janvier.*

La nature, par des écarts apparens, réveille de mille manieres la ſollicitude de l'eſprit humain, pour exciter ſon induſtrie, en préſentant néanmoins au milieu du déſordre, la perſpective d'un ordre plus favorable au bonheur des Peuples. Les tempêtes ont tourmenté la mer du Nord, la Baltique, l'Océan, la Méditerranée, & les ont couverts de débris. Au milieu des frimats, le tonnerre & la grêle ont frappé la Hollande, la Bretagne, le Nord même, &c. L'Angleterre ſemble s'être entr'ouverte de toutes parts pour vomir des maſſes énormes d'eaux; de vaſtes inondations avoient déjà couvert des Provinces de l'Allemagne, de l'Italie, de la France, &c. l'Amérique même avoit éprouvé les horreurs de ce fléau. La terre s'eſt ébranlée, elle s'ébranle, pour ainſi dire, tous les jours, dans la Grande-Bretagne, en Allemagne, en Suiſſe (Lauſanne), en France, en Italie, en Danemarck, & aux Iſles de l'Amérique. L'Orient éprouve auſſi des variations étonnantes, les mouſſons de l'Inde ont dévancé l'époque ordinaire de leur *regne*, ſi je puis m'exprimer ainſi. Cependant au milieu de ces déſordres apparens, la nature ſemble promettre preſqu'à toute l'Europe des récoltes abondantes, raſſurer les Nations, & les rappeller aux ſentimens de la fraternité & aux principes de la proſpérité commune. Mais un préjugé endurci par la crainte lui réſiſte. Que l'on jette les yeux ſur l'état du commerce de l'Europe dans le courant de l'année derniere, la branche des ſubſiſtances premieres, qui couvroit, en quelque ſorte, l'Europe entiere de ſes fruits, ſe trouve flétrie; on verra preſque tous les Peuples concentrés en eux-mêmes, & la plûpart abimés dans leurs beſoins. Des efforts incroyables, pourtirer de toutes les productions de la nature de nouvelles eſpeces de ſubſiſtances, n'ont donné qu'un vain eſpoir. Les récoltes auroient néanmoins ſuffi; qu'a-t-il donc manqué à la famille des Nations Européenes?

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Maniere de préſerver de la foudre les vaiſſeaux & particuliérement la Sainte-Barbe, *ainſi que les édifices, &c.*

Il eſt démontré que la foudre eſt formée par la matiere électrique. Parmi les corps *électriſables* par communication, les métaux ſont ceux qui attirent le plus fortement cette matiere, ſur-tout lorſqu'ils ſont terminés en pointe: c'eſt pourquoi les tours, les clochers, &c. ſurmontés de croix métalliques & fort élevés ſont plus expoſés à être frappés de la foudre. Afin que le fluide électrique, lorſqu'il s'eſt inſinué dans un corps, pourſuive paiſiblement ſon cours, il faut qu'il trouve ſur ſon paſſage une ſérie de corps ou de conduits également propres à le recevoir; puiſque s'il rencontre une matiere qui ſe refuſe à ſon introduction, il éclate: c'eſt ce qui arrive ſur les tours dont les ornemens de fer ſont arrêtés par du marbre ou de la chaux qui n'admet point la matiere fulminante. Enfin l'étincelle électrique fond les métaux d'un très-petit diametre; & ſi leur diametre eſt ſuffiſamment grand, il paſſe à travers ſans les endommager: ainſi pour éloigner tout danger, quoiqu'on puiſſe s'en tenir à trois lignes de diametre, ſelon l'avis du P. Beccaria, il vaut mieux que le métal en ait quatre, ou même, par ſurabondance, un pouce.

En plaçant donc, vers les quatre angles d'un grand édifice, à quelque diſtance des murs, des verges pointues de métal du diametre preſcrit, qui de la hauteur de l'édifice deſcendent juſques dans la terre flanquées de gros mâts, vous attirerez ſur ces verges le fluide électrique qui les parcourra rapidement de haut en bas & ira ſe perdre ſous terre. Le P. Beccaria a propoſé un moyen plus ſimple, c'eſt celui de placer les pointes métalliques ſur l'extrêmité du faîte des goutieres de fer blanc qui ſont autour des édifices, & qui avec quatre conduits fermés ſe déchargent aux angles juſqu'à terre; de maniere que ces pointes en communiquant avec ces canaux par des ver-

ges de fer, ſoient elles-mémes conduites juſques ſous terre à la profondeur d'un pied au moins. L'effet de cette armure ſera plus aſſuré, ſi l'on óte les girouettes ou autres conducteurs interrompus, ou ſi les conducteurs communiquent avec les autres.

Les Fabriques & magaſins à poudre appellent la foudre par leur forme pyramidale, leur couverture de plomb, & leurs ornemens métalliques. Il faudroit les bâtir de forme ronde, & en conſtruire les pointes, le toit, &c. en marbre ou en pierres cimentées avec de la poix, matieres qui défendent également du feu élémentaire & du feu électrique, & d'en faire les portes ou de fer exactement enduit de poix, ou de marbre porté ſur du bronze placé en dedans, verniſſé & couvert de cuir. Il faudra en outre les entourer d'une double couronne de mâts (comme ci deſſus), placés à quelque diſtance les uns des autres, & à une plus grande du magaſin. Le feu électrique ſe déchargera ſur ces verges, & reſpectera le marbre électrique par lui-même. Cette méthode éloigne le danger que quelques Phyſiciens ont cru reconnoître dans celle de M. Franklin.

Quant aux vaiſſeaux, il eſt manifeſte que la coutume de placer la Sainte-Barbe ſous le grand mât, eſt très-dangereuſe; car la foudre ſe jette plutôt ſur la partie la plus élevée; & en deſcendant par ce mât, elle ſe décharge dans la poudre placée au-deſſous. Il faut donc établir la Sainte-Barbe à la poupe, en recouvrant d'une double garde de cuir qui réſiſte au feu tant électrique qu'élémentaire, les armures ordinaires des magaſins à poudre, leſqueiles ſont de fer, & en verniſſant ces armures. Pour mieux pourvoir à la ſûreté des vaiſſeaux, attendu qu'au-deſſus de la Sainte-Barbe eſt un autre mât moins haut, il faut enfiler à la cime du mât parallelement au navire un grand anneau de bronze ſur lequel s'élevent 4 groſſes & très-courtes pointes dorées, de maniere qu'elles ſoient, un tant ſoit peu, dominées par la cime du mât enduite de poix, & que dudit anneau il deſcende tout le long de l'arbre une verge métallique de trois lignes de diametre, qui communique avec un autre conducteur plus grand, lequel doit traverſer le plancher, & & en paſſant aux deux bords oppoſés, deſcendre par les flancs extérieurs de la poupe & plonger dans la mer. Il convient d'enduire également de poix la girouette, ſi elle eſt de bois, & encore plus ſi elle eſt de fer, parce que la matiere en coulant dans ce fer pourroit éclater entre le fer & le mât couvert de poix. Enfin pour plus grande ſûreté, on attachera à la fleche de la girouette des fils métalliques qui communiqueront avec le grand anneau.

Ces belles & utiles obſervations fondées ſur la doctrine de M. Franklin & du P. Beccaria, & appuyées ſur des expériences faites en divers lieux, & particuliérement en Italie, ſont préſentées dans toute l'étendue néceſſaire & avec toute la clarté poſſible, par le P. Jean-baptiſte *Toderini*, dans une Diſſertation qu'il a derniérement publiée à Modene, ſur les *pointes préſervatrices de la foudre*. Combien de déſaſtres arriveront encore avant que ces vues ſalutaires ſoient ſuivies! Le bruit de la foudre ne nous éveillera pas, ou ſi elle nous éveille, ce ſera comme la criſe d'un ſonge après laquelle nous nous endormirons plus profondément. Cependant déjà des édifices publics ſont armés, en Italie, pour diſſiper le feu du ciel: peut-être n'y aura-t-il que des malheurs éclatans & multipliés qui répandent le même eſprit de prudence & de bienfaiſance; nous n'empêchons même pas le Villageois ſimple & trompé de ſonner les cloches pour écarter la foudre qui créve ſur lui. Qui donnera aux Navigateurs l'exemple de prudence que les avis précédens ſuggerent? Il eſt (ſi je puis emprunter une métaphore du ſujet que nous traitons) des têtes électriques qui communiquent à ce qui les environne le feu dont elles ſont animées: nous voudrions pouvoir tourner le zele de quelques-uns de ces hommes vers cet objet important. S'ils ont eu la douleur de voir, à la lueur ténébreuſe d'un navire embraſé, des malheureux diſputer leur vie contre les flammes & les flots qui ont dévoré leur richeſſe, le zele éclairé du P. Toderini échauffera & guidera le leur, & ils travailleront à ſauver des millions d'hommes.

II.

AVIS AU PUBLIC.

Suite des Payemens à faire à la caiſſe des Arrérages dans le quartier de Janvier 1772, *les Jeudi & Vendredi de chaque ſemaine, ſçavoir:*

Rentes ſur les Poſtes, *Edit de Mai* 1751.

On payera le Jeudi 6 Février N°. 1201 à 1600, le 13 dud. 1601 à 2000, le 20 dud. 2001 à 2400, le 27 dudit 2401 à 2800 ... Deux ſous pour livre du Dixième, *Déclaration du 7 Juillet* 1756. Anciennes Conſtitutions. On payera le Jeudi 6 Février N°. 18201 à 18400, le 13 dud. 18400 à 18500, le 20 dudit 18501 à 18600, le 27 dudit 18601 à 18700 ... Deux ſols pour livre du Dixième, nouvelle Conſtitution. On payera le Jeudi 6 Février N°. 1951 à 2600, le 13 dudit 2601 à 3250, le 20 dudit 3251 à 3900, le 27 dudit 3901 à 4450 .... Cuirs à cinq pour cent, *Edit d'Août* 1759. On payera le Jeudi 6 Février N°. 91 à 120, le 13 dudit 121 à 160, le 20 dudit 161 à 200, le 27 dudit 201 à 240 .... Effets au Porteur, conſtitués en vertu de *l'Edit de Décembre* 1764. On payera le Jeudi 6 Février N°. 608238 à 652149, le 13 dudit 652150 à 701130, le 20 dudit 701131 à 747180, le 27 dud. 747181 à 790900 ... Rentes ſur la Flandre maritime. On payera le Jeudi 6 Février N°. 1086341 à 1086560, le 13 dudit 1086561 à 1134460, le 20 dud. 1134461 à 1134660 ... Rentes ſur l'Hôpital de Toulouſe. On payera le Jeudi 6 Février N°. 331 à 440, le 13 dud. 441 à 550, le 20 dudit 551 à 660, le 27 dudit 661 à 770 .... Etats de Bretagne, *Procuration du 18 Février* 1759. On payera le Jeudi 6 Février N°. 1261 à 1800, le 13 dudit 1801 à 2214, le 20 dudit 2215 à 2650, le 27 dudit 2651 à 2713 ... Dettes de la Guerre. On payera le Vendredi 7 Février N°. 4801 à 6400, le 14 dudit 6401 à 8000, le 21 dudit 8001 à 9600, le 28 dudit 9601 à 11200.

Payemens à faire les Lundi & Mardi de chaque ſemaine.

Dettes du Canada. Le Lundi 10 Fév. on payera N°. 2401 à 3200, le 17 dudit 3201 à 4000, le 24 dud. 4001 à 4800 ... Dettes des Colonies. Le Lundi 10 Février on payera N°. 1537 à 2048, le 17 dudit 2049 à 2560, le 24 dudit 2561 à 3072 .... Rentes ſur la Compagnie des Indes, *Délibérations des 24 & 29 Décembre* 1751. Le Lundi 10 Février on payera N°. 511 à 680, le 17 dudit 681 à 850, le 24 dudit 851 à 1020 .... *Délibérations du 18 Septembre* 1755. Le Lundi 10 Février on payera 511 à 680, le 17 dudit 681 à 850, le 24 dudit 851 à 1020 .... Rentes ſur les cuirs, *Edit de Mai* 1760. Le Mardi 11 Février on payera N°. 221 à 3000, le 18 dudit 3001 à 3700. Le Mardi 3 Mars 3701 à 4800 .... *Edit de Juillet* 1761. Le Mardi 11 Février on payera N°. 1501 à 2000, le 18 dudit 2001 à 2500. Le Mardi 3 Mars 2501 à 2900.

Les Mardi.

Les Rentes provenant des Taxations & Intérêts qui ſe payoient au Tréſor Royal, & les Rentes provenant des Rembourſemens d'Offices, & d'Offices municipaux.

Les Arrérages deſdites Rentes ſeront payés chez M. Blondel de Gagny, *Tréſorier de la Caiſſe des Arrérages, Place de Louis-le-Grand.*

Le Bureau ſera ouvert depuis huit heures du matin juſqu'à midi.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

III.

Prix courans

Du Café de Moka, vendu à l'Orient, le 7 Janvier 1771 ; *ſçavoir,*

Groſſes balles bonnes, à 33 ſols.

Balles refaites, de 32 ſols à 32 ſols 6 deniers.

Demi-balles, de 33 ſols 3 deniers à 33 ſols 6 deniers.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 22 Janvier 1772, au Samedi 25 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19 l. 5 ſ., 23 l. 10 ſ. à 28 *le ſept.*; *idem* au Port de la Greve, de 28 l. 10 ſ. à 29 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 16 l. 10 ſ., 17 à 18 l.; l'orge, de 12 livres 10 ſ., 13 à 14 livres auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 22 Janvier 1772 au Samedi 25 dud., l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 21 l. 5 ſ. à 22 l. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 30 Janvier 1772, de 53 à 54 liv.; *id.* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille, 22 à 23 l.; *id.* nouvelle de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *idem* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *idem* nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Janvier 1772.*

	H	ß	
Or de Portug. à . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		
Or à 20 karats à . .	83		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piaſtres à	48	17 6	

CHANGES DE PARIS, *du 29 Janvier 1771.*

Amſterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	32 5	8e
Hambourg	182	$\frac{3}{4}$
Madrid	15 2	0
Cadix	15 0	0
Livourne	95	$\frac{1}{2}$
Gênes	93	$\frac{1}{2}$
Lyon, *Rois*, ...	$\frac{7}{8}$ p.	$\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1772.	*Lundi* 27.	*Mardi* 28.	*Mercredi* 29.
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1052 ½ . . .	1055	1055 . . . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	248	248 51 . . .	251 . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	58 . . . .
Prom. à 4 p. 8.	66 65 ½ . . .	66.	. . . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	436 37 . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers & ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 25 Janv. 1772		Du Lundi 27.		Du Mardi 28.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Baillot, ſix prem. mois 1771.	M.	Certain, 6 prem. mois 1771.	J.	Hurel, ſix prem. mois 1771.	L.
Raynal, *idem.*	L.	Bonnet, *idem.*		Viellard, *idem.*	
Pigis, *idem.*	P.	Gendon, *idem.*	M.	Defrance, *idem.*	M.
Boſcheron, *idem.*		Molliere, *idem.*		Cochin, *idem.*	
Clouet, ſix dern. mois 1771.	A.	Maſſon, *idem.*		Filleul, ſix prem. mois 1771.	A.
Caron, *idem.*		Delamotte, *idem.*		Cauchy, *idem.*	Z.
Lenoir, *idem.*	C.	Domillier, *idem.*		.....	
Delarue pere, *id.*	F.	Dujean, *idem.*	N.	.....	
.....		Aliſſant, 6 dern. mois 1771.	A.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 4 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Janvier.*

LE commerce de cette Ville avec Moſcou étant interrompu à cauſe des maladies qui regnent encore, quoiqu'affoiblies, dans cette derniere Place, les grains ont conſidérablement renchéri, & le Gouvernement a donné commiſſion d'en tirer de Pologne pour les diſtribuer aux néceſſiteux.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Janvier.*

Des ſentimens paternels, l'amour de l'ordre, le plus tendre intérêt pour le bonheur des Peuples ont porté notre Auguſte Souverain à repréſenter affectueuſement aux Sénateurs combien les circonſtances préſentes, une diſette générale d'argent, la mauvaiſe récolte, la crainte de la famine, les maladies, exigeoient de leur part un concert unanime dans les délibérations, & un concours patriotique de ſoins pour écarter tant de fléaux. On eſpere qu'à la vue du malheur commun, tous les cœurs attendris par ces pathétiques exhortations, ſe réuniront avec le cœur d'un Prince ſi généreux pour établir l'ordre eſſentiel qui ſeul rend les Peuples vraiment libres en leur aſſurant le plein exercice de leurs propriétés, & qui ſeul rendra les Empires à jamais floriſſans, en ne demandant qu'à la terre, ſource unique des richeſſes, le fonds annuel des dépenſes publiques.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 13 Janvier.*

Il ſeroit trop douloureux de retracer l'affreux tableau de la ſituation de nos montagnes où la meilleure récolte de grains nourrit à peine les Habitans, neuf mois de l'année, & où l'on n'a preſque rien recueilli. Ces cantons ſont manufacturiers, ils n'ont plus de ſalaires & de reſſources lorſque les ſubſiſtances manquent. En vain on a multiplié les recherches & les épreuves pour créer, en quelque ſorte, de nouveaux alimens, les Habitans des petites Villes vont, en troupeaux, chercher une pâture dans les premieres productions que la campagne leur offre, & ſouvent ils y trouvent la mort. Un de ces malheureux, Artiſte de profeſſion, avoit tout vendu pour traîner ſa vie d'un jour à l'autre. Il ne lui reſtoit qu'un chien qu'il aimoit beaucoup. Preſſé par la néceſſité, il le tua, & de l'argent qu'il tira de ſa peau, il acheta du pain dont il appaiſa ſa faim un inſtant. Un de ſes voiſins, plus malheureux encore que lui, l'avoit vu enterrer le cadavre de ſon chien au pied d'un arbre : l'Artiſte ne ſe fut pas plutôt éloigné, que le voiſin déterra le chien, lui

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

donna quelqu'apprêt, & en nourrit ſon avide famille qui n'avoit pas mangé depuis pluſieurs jours.....

DE VIENNE, *le* 14 *Janvier.*

La taxe du ſucre pour les trois premiers mois de cette année eſt de 56 ½ kreutzers la livre, la premiere ſorte, de 53, la ſeconde qualité, de 44 le ſucre ordinaire, &c. Cette taxe ſera changée au mois d'Avril, ſi le cas le requiert.

Du 23 ou 30 Décembre, il eſt entré dans le Port de Trieſte, 1100 metzes de grains, 30 de riz, 600 de bled de Turquie, 162 barils d'huile, &c. La plûpart des Négocians de ce Port ſont Italiens. Suivant l'Almanach de Commerce de cette Ville, il s'y trouve aujourd'hui 46 grandes maiſons commerçantes dont huit ſont Juives. Nous avons ici un ſemblable Almanach.

Les Papiers de la Moravie & de la Bohême baiſſent. Ce dernier Royaume eſt toujours dans le même état, malgré toutes les meſures priſes pour l'approviſionner. Les Réglemens de Police pour le pain ſe multiplient ici, pour atteindre leur but en aggravant les peines contre les contrevenans.

DE BRUNSWICK, *le* 16 *Janvier.*

Depuis qu'on s'occupe des vrais intérêts de l'humanité, on veut encourager l'Agriculture, & elle voudroit répondre à ces encouragemens; mais on ne ſçait peut-être pas bien encore que ſes ſuccès dépendent eſſentiellement de l'augmentation des richeſſes rurales, parce que la culture eſt frais & dépenſe, & qu'ainſi elle ne fera jamais, jamais elle ne fera des progrès permanens, qu'autant que les Loix, l'inſtruction & les mœurs pourvoiront efficacement & perpétuellement à la conſervation & à l'augmentation de ſes avances, par l'établiſſement d'un impôt & d'un commerce favorable à ſes exploitations & à ſes ventes. Cependant elle fait des efforts & quelquefois heureux. Le partage des communes qui s'introduit ici commence a opérer une révolution favorable & à annoncer que la civiliſation ſuccéde, ſur ces terres, à la barbarie. D'abord les Payſans ont clos les terreins que la répartition leur adjugeoit, & ils en ont tiré parti. A peine y a-t-il un an que cette opération ſe fait, & les foſſés ſe comblent pour être mis en valeur, & des haies, dont on retire différens avantages, leur ſont ſubſtitués, & l'on voit ici former des plantations, là creuſer des abreuvoirs, & les pâturages gardés & ſoignés donnent une herbe plus abondante & plus ſucculente, & le bœuf mieux nourri trace un ſillon plus profond, la vache donne plus de lait & de meilleur lait, l'eſpérance ſe ranime, c'eſt un encouragement que l'eſpérance.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-GIRONS, *le* 20 *Janvier.*

Il paroîtra peut-être étonnant qu'au milieu des Pyrénées, pluſieurs Communautés ſoient expoſées à manquer de bois dans l'hiver; c'eſt néanmoins une diſette qu'éprouvent pluſieurs de nos Villages, lorſque les neiges barricadent les Habitans de ces froids déſerts dans leurs chaumieres. La plus grande partie des Villages de la vallée de Larbouſt n'a d'autre bois que des frênes plantés autour des prés pour réparer les habitations. Pour le chauffage, ces Communautés tirent leurs proviſions des cantons voiſins, & même elles n'en ont pas toutes le privilege. Ce bois leur coûte très-cher, parce qu'il ne peut être tranſporté qu'avec des chevaux. Il y a des Paroiſſes où l'on eſt forcé de partir la veille pour avoir une charge de bois à brûler; cette difficulté les oblige à une économie de feu bien dure dans ce climat glacé. Cependant ces Communautés ont des montagnes où l'on pourroit planter différentes eſpeces d'arbres, tels que le bouleau de Laponie. Feu M. d'Etigny ſe propoſoit de demander, pour elles, au Gouvernement, la permiſſion de planter certains quartiers de leurs montagnes dans les ſaiſons libres, & d'arracher *gratis* de jeunes plants dans les forêts voiſines où les pépinieres ſont très-abondantes. Ce projet eſt trop utile à l'humanité, il ſeroit trop utile à l'Etat, pour que l'on ne s'empreſſe pas de le rappeller & d'en demander l'exécution.

Cependant en général, nos montagnes